

QUELS FINANCEMENTS ?

L'A.R.S. finance le réseau A.P.I.C.
et permet la gratuité, sous
condition d'adhésion, des soins
psychologiques.

Les séances d'accompagnement
psychologique font l'objet d'une
prise en charge financière appelée
« acte dérogatoire ». Le
financement d'un acte dérogatoire
est réalisable, pour autant que le
professionnel et le patient ont
formalisé leur adhésion au réseau
A.P.I.C.

Les actes dérogatoires sont
renouvelables une fois par décision
motivée auprès des coordinatrices
du réseau A.P.I.C.

COMMENT NOUS JOINDRE ?

Mme Rigaux Audrey

06 01 39 83 15

Mme Piloti Valérie

06 11 60 57 83

Coordinatrices du Réseau APIC

Maison des Réseaux du Sud
Isère. Parc Héliopolis. Entrée C.
16 rue de la Tour de l'eau.
38400 Saint Martin d'Hères.
Telephone: 04 76 24 90 36
Mail: reseau.apic@gmail.com



A.P.I.C
RHONE ALPES



Réseau de
soins infirmiers
et d'aide
au domicile



**Accompagnement
Psychologique Individuel et
Collectif :**
**pour les personnes atteintes
par une maladie neurologique
rare,
pour leurs aidants naturels,
pour les professionnels.**

LES APPORTS D'APIC

Pour les usagers

Favoriser votre accès à un soutien psychologique sensibilisé aux problématiques spécifiques de ces maladies et adapté à vos besoins.

Vous permettre d'être accompagné sous la forme de consultations individuelles, de consultations familiales ou de groupes de paroles.

Vous assurer un accompagnement psychologique en cabinet ou à domicile, dans des délais restreints.

Vous faire bénéficier, sous condition d'adhésion au réseau APIC, de gratuité de soins.

LES APPORTS D'APIC

Pour les psychologues

Améliorer l'expertise des professionnels.

Permettre aux professionnels de se former, d'échanger et de bénéficier des compétences de chacun.

Favoriser les échanges d'informations et permettre aux psychologues de participer à la prise en charge coordonnée du patient.

Faire partie d'un réseau spécialisé et vous permettre d'utiliser nos ressources consultatives, de soutien et de suivi à l'aide des psychologues coordinatrices.

Bénéficier, sous condition d'adhésion, de la mise en place d'actes dérogatoires pour le suivi de vos patients.

POUR QUI ?

Le réseau est dédié aux personnes atteintes par une maladie neurologique rare, évolutive et invalidante générant un handicap moteur, ainsi qu'à leurs aidants naturels et professionnels, qui n'ont pas accès, pour des raisons diverses, à une ressource psychologique.

PAR QUI ?

Deux psychologues coordinatrices qui animent et coordonnent le réseau, qui accueillent les demandes et orientent les personnes.

Le réseau de psychologues qui prennent en charge les patients.

OU ?

Dans toute la région Rhône-Alpes.